Publié le : 10/01/2024

Département D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT DREUX

REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DREUX 1

MAIRIE VERNOUILLET L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le TREIZE du mois de DECEMBRE à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 1er décembre.

La séance a été retransmise par voie électronique.

OBJET:

DECISION MODIFICATIVE N°2

Date de la convocation du Conseil municipal

1er décembre 2023

SG-2023/12-11

Acte certifié exécutoire après transmission aux services préfectoraux

Publication électronique et mise en ligne sur le site internet de la collectivité le

Présents:

M. STEPHO, Mme VIGNY, M. MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mme MONTIGNY, MM. GLIZE, LOUDIERE, Mmes HENRI, POMMIER, SENECHAUX, M. CAN, Mmes QUERITE, REPARAT, M. SIADOUA, Mme PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurațions : Mmes EMOND à Mme MONTIGNY, M. TRAPATEAU à M. RICHARD, Mme MERABTI à Mme BENABI, M. AHSAINE à Mme VIGNY,

Absents excusés: MM. DETAMANTI, DAOUD.

Absents (es) non excusés (es): M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI.

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 20 Nombre de membres votants : 24

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance: 19 h 15 - Fin de séance: 21 h 45

Vu le Budget Primitif 2023,

Vu le Budget Supplémentaire 2023,

Vu la délibération du 13 décembre 2023 n°SG-2023/12-09 approuvant le transfert de compétence du Budget Annexe « Eau » à L'agglomération du Pays de

Dreux,

Monsieur le Maire propose les ajustements de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement détaillés ci-dessous su

Recettes				NCTIONNEMENT Dépenses				
Chapitre	Nature		Montant	Chapitre	Nature	Motif	Montar	
		RESULTATS BA EAU 2022	265 532,26		6588	TRANSFERT RESULTAT EAU VERS AGGLO	165 532,26	
				011	617	PROVISION POUR DEPENSES FUTURES	100 000,00	
TOTAL 265 532,26			TOTAL			265 532,28		
			IN	VESTISSE	MENT			
Recettes				Dépenses				
Chapitre	Nature	Motif	Montant	Chapitre	Nature	Motif	Montan	
001	001	RESULTATS BA EAU 2022	-89 605,83					
10	1068	TRANSFERT RESULTAT EAU VERS AGGLO	89 605,83					
TOTAL 0,00			TOTAL			0,00		

- ► Constatation des résultats du Budget Annexe de l'Eau et intégration au Budget Principal : 265 532,26 € en fonctionnement et -89 605,83 € en investissement.
- Transfert d'une partie de ces résultats vers le Budget de l'Eau de l'agglomération pour 165 532,26 € en fonctionnement et -89 605,83 € en investissement.
- Conservation de 100 000 € de résultat, mis en 011 pour des dépenses futures.

Le Conseil municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir délibéré, A l'unanimité,

ACCEPTE les ajustements de crédits, tels que proposés ci-dessus ;

Pour copie certifiée conforme,

VERN secrétaire de séance,

Michèle MANSON

Le Maire,

Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.